

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT Mercredi 1er juillet 2020

Après avoir salué les participants et vérifié le quorum, le Proviseur ouvre la séance à 17h05.

Il se propose ensuite d'assurer lui-même le secrétariat en raison des délais et du format du CE qui se tient en visioconférence. Mme Rey Sandrine, CPE, se propose ensuite comme secrétaire-adjointe.

Avant d'aller plus avant dans l'ordre du jour le Proviseur donne la parole à Monsieur Fabrice Rousseau, Conseiller Culturel.

Le Conseiller Culturel dit sa satisfaction quant au dispositif de continuité pédagogique mis en place par le lycée. Il remercie les enseignants et d'une façon générale toutes les équipes qui se sont engagées au service des élèves durant cette période. Il remercie également les familles pour l'accompagnement qu'elles ont mis en œuvre à la maison. Il note avec satisfaction que les élèves ont continué à progresser au vu des évaluations dont il a connaissance. Il se réjouit enfin des excellents résultats obtenus au baccalauréat par les élèves lors de la session 2020.

Il informe ensuite les membres du CE que la rentrée des classes du 02 septembre devrait se faire en présentiel et apporte l'éclairage suivant quant aux départs en congés des personnels résidents.

- Malgré la suspension des vols d'Air France, une navette Aeroflot est en place les jeudis et samedis. Il n'y a donc pas de problème pour sortir de Russie.
- L'Union Européenne révisé la liste des pays tous les quinze jours et on espère un retour des vols commerciaux début août avec maintien vraisemblable de la « quatorzaine »
- Dans l'hypothèse où la situation n'évoluerait pas, les titulaires d'un passeport de service pourront bénéficier d'une note verbale de l'Ambassade demandant que les autorités russes facilitent leur entrée en Russie
- Il convient que tous les personnels concernés se fassent connaître auprès du lycée qui établira un tableau nominatif avec une date indicative de retour et la photocopie du ou des passeport(s).

A la question des autres passeports, il est répondu que la procédure ne peut pas être automatique comme pour les passeports de service mais qu'il convient de se signaler afin que l'Ambassade soit informée et puisse suivre la situation le cas échéant.

Le Proviseur remercie le Conseiller Culturel pour son intervention.

1/ Approbation des procès-verbaux des séances précédentes :

Il présente ensuite l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques à formuler sur les procès-verbaux des deux précédentes séances du CE.

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

2. Bilan de l'année 2020

La continuité pédagogique à distance (CPD)

L'année a été marquée par la continuité pédagogique à distance imposée par la crise sanitaire liée au coronavirus et aux mesures qui ont été prises pour lutter contre l'épidémie. Le Proviseur indique qu'il s'agit du fait saillant de l'année et veut à son tour remercier toutes les équipes du lycée pour leur réactivité et leur engagement au service des élèves dans une période très compliquée. Il souhaite également que l'équipe de direction, au sens élargi du terme, soit mise à l'honneur et se dit très fier de travailler avec ses collaborateurs et collaboratrices directs qui ont su piloter et animer le dispositif dès le premier jour de la crise.

Il rappelle que la continuité pédagogique a été largement présentée lors du conseil d'Ecole et du conseil du second degré et renvoie les membres du CE aux comptes-rendus qui leur ont été adressés.

Il illustre cependant la qualité du dispositif en citant quelques éléments marquants :

- 96% d'assiduité au 1^{er} degré
- 20.5 heures de visioconférences en moyenne par classe au 2nd degré
- 9 décrocheurs au second degré

Ces éléments mettent en valeur le travail des enseignants, des CPE et des AED, mais aussi le sérieux et l'engagement de nos élèves et le parfait suivi parental qui a été effectué dans les familles.

Il ajoute pour terminer que tous les élèves de la maternelle à la terminale ont été évalués en termes de compétences attendues à leur niveau de formation. Si cet exercice est traditionnel au 1^{er} degré, il l'était moins au 2nd degré, hormis le livret scolaire de terminale et la validation du socle commun en fin de troisième.

Le Proviseur profite d'avoir abordé ce point pour répondre à une des questions des enseignants concernant ce qui sera mis en place à la rentrée pour l'évaluation des acquis et la consolidation.

Dès les premiers jours de la rentrée, les enseignants conduiront des évaluations diagnostiques dans chacune de leurs classes. Il s'agit du cœur de métier d'un enseignant et nous pouvons faire confiance aux équipes en place pour démarrer l'année ainsi.

A partir de ces évaluations, ils adapteront, si nécessaire, leur progression pédagogique annuelle. Il se réjouit que tous les élèves aient été positionnés dans les compétences attendues à leur niveau de scolarité et se dit confiant pour la reprise au regard du niveau global des élèves.

Les quelques élèves qui relèveraient d'un accompagnement particulier se verront proposer des temps de remédiation en dehors de leur emploi du temps avec des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires.

Résultats aux examens

Le Proviseur indique que conformément aux attendus, les résultats au baccalauréat sont une nouvelle fois excellents à Moscou avec 98,21 % d'admis. Au total, un seul élève n'est pas bachelier en juin mais tous les espoirs restent permis dans la mesure où il est autorisé à se présenter à la session de remplacement qui débutera le 03 septembre.

Le pourcentage de mention bien et très bien est fort en série Littéraire et Scientifique. Il est plus mesuré en série Economique et Social, ce qui correspond également aux attendus de la classe de terminale ES pour la promo 2019/2020.

3/ Rentrée 2020-2021

Pour le premier degré

Le directeur des classes primaires, présente les éléments de la préparation de rentrée au premier degré.

L'observation des flux de recrutement (entrées et sorties) conduit à une prévision d'effectifs pour la rentrée 2020 qui amène à proposer la suppression d'une classe pour le premier degré.

	Effectif juin	Départs	Sixièmes	Inscriptions validées	Prévision
2018-2019	676	60	61	162	717
2019-2020	695	65	59	157	728
2020-2021	691	47	101	138	681

Le directeur des classes primaires indique que nous comptons plus de 90% de réinscriptions cette année. Toutefois, comme par le passé, nous pouvons également nous attendre à des changements de situation professionnelle durant les mois de juillet-août, expliquant d'autres départs ou annulation d'inscription, et pouvant avoir des incidences significatives sur l'effectif global.

L'effectif attendu, noté ci-dessus pour septembre 2020, s'appuie sur le nombre de nouvelles inscriptions, actuellement enregistrées, et l'effectif maximum, y compris les élèves encore susceptibles de partir.

Cette année, en raison de la situation sanitaire, les tests d'entrée n'ont pas été maintenus. Tous les nouveaux élèves ont donc été admis directement et fortement invités à suivre le stage de huit semaines de « français langue étrangère » organisé en partenariat avec l'Institut français de Russie. Ce stage gratuit se déroule durant les mois de juin, juillet et août 2020.

L'organisation pédagogique doit également prendre en compte les travaux de restructuration du sixième étage, aile ouest, de l'IDF qui nécessite la fermeture d'une classe. En effet, la réhabilitation globale de ce plateau doit intégrer des sanitaires supplémentaires.

Le site Immeuble de France comptera donc 13 sections et les 15 sections seront maintenues sur le site Ivan Bounine.

La structure pédagogique, pour la rentrée 2020, s'établit donc de la façon suivante :

- 1 classe de PS-MS sur chaque site ;
- 1 classes de MS-GS sur chaque site ;
- 1 classe de GS sur chaque site ;
- 1 classe de GS-CP sur chaque site ;
- 1 classe de CP à l'IDF, 2 à l'EIB ;
- 3 classes de CE1 sur chaque site ;
- 2 classes de CE2 sur chaque site ;
- 1 classe de CM1 à l'IDF, 2 à l'EIB ;
- 1 classe de CM1-CM2 à l'IDF ;
- 1 classe de CM2 à l'IDF, 2 à l'EIB ;

Plusieurs dispositifs sont maintenus pour accompagner les élèves dans leur scolarité :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- L'intervention dans chaque classe de maternelle dès la Petite Section d'une enseignante de russe ;
- Une documentaliste sur chaque site ;
- L'enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2,
- L'enseignement de l'EMILE en langues anglaise et russe dès le CP. Ce dispositif a été étendu aux classes de cycle 2 à la suite du stage EMILE mené en 2019.

D'autres dispositifs sont améliorés :

- La poursuite du dispositif FLSco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile. Afin d'accompagner l'évolution de la population scolaire et l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones, mais aussi pour proposer un accompagnement supplémentaire après la période de confinement, le poste FLSco a été étendu à 1 ETP sur chaque site, soit la création d'un mi-temps supplémentaire pour l'enseignement du français langue de scolarisation.
- L'enseignement de l'anglais était jusqu'à présent dédoublé à partir du CE2, ce dispositif est étendu à toutes les classes de cycle 2 à compter de la rentrée. Il débutera donc dès la classe de CP.

Par ailleurs, les conditions d'inscription au Lycée français de Moscou restent les mêmes : le lycée est soumis à l'obligation de répondre favorablement à toute demande d'inscription d'un enfant de nationalité française, cette obligation n'engageant en rien le site de scolarisation.

Les autres demandes, si l'enfant est issu du système éducatif français, ou s'il a réussi le test d'entrée (sauf pour les demandes d'inscription en PS), sont étudiées au regard des places disponibles.

Départs

L'équipe de direction tient à vivement remercier les personnes qui quittent l'école pour leur investissement et leur participation au rayonnement de l'établissement.

Personnel enseignant :

Muriel Spagnoli et Françoise Roux-Bellio

Congé parental :

Chantal Gayte et Svetlana Barkhina

Recrutement

La CCPLI qui s'est tenue le 30 juin a permis de recruter deux professeurs des écoles et un professeur de russe.

Nous sommes donc ravis d'accueillir à la rentrée 2020 : Madame Elisabeth WEYANT, Madame Aurélie ROYON et Madame Lilya MOVSESYAN.

Pour le second degré

Le proviseur remercie le Directeur des classes primaires et présente à son tour les éléments importants pour la rentrée 2020.

Effectifs : en raison d'incertitudes qui pèsent sur quelques familles, les effectifs ne sont pas encore stabilisés au 25 juin. Ils évoluent entre 538 et 553 pour le second degré.

Structure : 24 divisions sont prévues à la rentrée 2020. Certaines classes seront peu chargées mais le choix est fait de laisser la structure telle qu'elle était prévue dans la première phase de la préparation de la rentrée.

Postes : départ de Mme Sturm et arrivée de Monsieur Lacaze en SVT. Nous enregistrons également le départ imprévu de Mme Lhors en Sciences Physiques. Le proviseur salue l'engagement et le professionnalisme de ces deux enseignantes.

Après appel à candidature en HG et en Anglais pour faire face à l'augmentation des besoins horaires, nous accueillerons Mme Chevant et Mme Hyafil. Pour pallier le départ de Mme Lhors, un appel à candidatures est lancé pour la rentrée en Physique-Chimie.

Tableau des emplois : 100 ETP pour financer les emplois locaux (dotation identique à 2019).

Le tableau des IMP voit apparaître la mission de coordonnateur du laboratoire de mathématiques. Les autres missions restent inchangées.

Date de rentrée : enseignants le 01 septembre ; élèves le 02 septembre. Sous réserve d'un fonctionnement normal ou en mode sanitaire intermédiaire ne nécessitant pas de distanciation physique.

Travaux et équipements

Le Directeur Administratif et Financier apporte les informations suivantes concernant les travaux d'été :

EIB :

- réparation partielle de la toiture ;

IDF :

- rénovation du 6^{ème} étage Ouest ;
- mise en place du contrôle d'accès ;
- rénovation du câblage réseau ;

MILIOUTINSKI :

- rénovation de l'hydrofuge des façades ;
- rénovation peinture du 2nd étage (sauf CDI) et des classes du 1^{er} étage et Infirmerie ;
- Travaux de sécurisation de la cour de récréation (reprise de goudron)

4/ Protocole de reprise à la rentrée

Le Proviseur aborde les différents scénarios élaborés pour la reprise des activités en présentiel à la rentrée de septembre. Il explique que ce protocole a été présenté et débattu à toutes les réunions préparatoires au Conseil d'Etablissement (conseil des maîtres, conseil d'école, conseil du second degré, CHS, CHS CT et commission de dialogue social) et loue la qualité du travail réalisé par l'infirmière et

les autres personnels qui ont élaboré ce protocole en s'appuyant sur les instructions locales mais aussi françaises.

Il ne revient pas sur tous les éléments du protocole mais en redit la philosophie qui est basée sur des niveaux de risque, des acteurs et des temps de la journée.

Interrogée par le Proviseur, l'Agent Chef confirme que ses équipes sont prêtes et que les produits sont déjà stockés pour la rentrée.

Mme Delpal, représentante des parents d'élèves, demande si les mesures concernant des locaux infirmiers indiquent qu'il y aura une infirmière sur chaque site. Le Proviseur lui répond qu'il s'agit de s'assurer que sur chaque site il y aura un local dédié exclusivement à la fonction et qu'un personnel pourra y intervenir pour isoler un élève et appeler ses parents en cas de suspicion.

Interrogé sur les enseignements de spécialité et les autres cours où les élèves sont en groupes, il explique qu'en mode dégradé les élèves resteront dans la même salle toute la journée. Un certain nombre d'enseignements ne pourront donc pas se faire en présentiel complet mais nécessiteront un accompagnement par les enseignants dans la classe puis un temps de travail personnel synchrone ou asynchrone.

Concernant les classes de terminale, le Proviseur confirme qu'au vu des petits effectifs, les classes ne seront pas réduites en 1/2 groupe dans le scénario « risque sanitaire élevé ». Elles resteront en classe entière et seront installées dans des classes suffisamment vastes.

5/ Affaires financières

Avant de céder la parole au DAF, le Proviseur tient à le remercier et à mettre en valeur son action depuis le début de la crise, en particulier dans la dimension d'accompagnement des familles qui éprouvent des difficultés financières.

a) Budget Rectificatif n°1 2019 (Annexe 1) :

Ajustement des dépenses, notamment rémunération pour une grande moitié (270 000,00 €), les bourses (14 000,00 €) et les travaux d'entretien des bâtiments (+20 000,00 €).

En investissement, engagement du projet d'extension du site de Milioutinski : contrat des concessionnaires (+300 000,00 €).

Les données du Budget rectificatif n°1 sont donc les suivantes :

Dépenses de fonctionnement = 7 675 914 € (contre 7 362 614 € au BI) ;

Recettes de fonctionnement = 8 321 974 € (contre 8 271 914 € au BI) ;

Soit un résultat de fonctionnement de = + 646 060 € (contre + 909 300 € au BI) ;

Dépenses d'investissement = 1 094 300,00 € (contre 794 300,00 € au BI) ;

Variation du fonds de roulement = - 318 240 € (contre + 245 000 € au BI) ;

D'où un fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2019 = 9 799 314, 75 € (contre 10 665 309,98 € au COFI 2018) ;

b) Caisse de solidarité (voir annexe) :

Le DAF présente le bilan de la caisse de solidarité 2018-2019 (voir annexe 2)
Le solde de la caisse de solidarité au 01/07/2020 est de 16 364,30 €, mais une dernière commission d'aide aura lieu le 2 juillet à 14h30.

c) Renouvellement du bail de l'école Ivan Bounine

Le Proviseur et le DAF sont très heureux d'annoncer que le bail de l'école est renouvelé jusqu'en 2030. Ils se félicitent que ce travail de fond ait abouti avant le 01 juin date butoir pour la partie russe.

Monsieur Robert, représentant des personnels d'enseignement de d'éducation, demande si ce renouvellement est de nature à réorienter le projet immobilier à Milioutinski. Le Proviseur lui répond qu'il est trop tard pour revenir sur la version actuelle du projet qui a été lancée alors que l'incertitude planait sur l'école Ivan Bounine.

Monsieur Burlotte, représentant des parents d'élèves, demande si ce renouvellement permet d'envisager un signe positif pour le projet Milioutinski. Le Proviseur lui répond qu'on ne doit y voir aucun signe, car le renouvellement est le fruit des excellentes relations du lycée avec la Mairie de Moscou alors que le projet immobilier relève d'une autorisation de la Fédération de Russie.

Il s'ensuit un échange autour de la question du projet immobilier :

Monsieur Burlotte, dit avoir contacté le Quai d'Orsay récemment et savoir que le Président de la République devrait venir prochainement en Russie.

Le Conseiller Culturel, dit que le calendrier n'est pas arrêté et que si le Président venait, les éléments concernant le projet immobilier seraient transmis à son cabinet.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, rappelle que la Fédération de Russie souhaite un avenant à la convention culturelle. Il demande quelle est l'action de la Direction Europe du MEAE sur la question.

Monsieur Burlotte dit que la prochaine rencontre doit être à l'initiative de la partie russe.

Le Conseiller Culturel confirme et dit que le calendrier des futurs échanges n'est pas encore connu.

Monsieur Etlicher conclut en disant que la venue du Président est une opportunité pour renouer le dialogue.

1. Demande d'ouverture d'un poste de résident en HG. Où en est-on ?

Le Proviseur a interrogé l'Agence à ce sujet. La réponse est qu'il n'y a pas eu de création de poste de résident en Europe présenté au CT du 18 juin.

La demande sera donc relancée lors de la prochaine campagne.

Monsieur Dulout, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, rappelle le besoin horaire de la discipline et réaffirme que la demande se justifie pleinement.

Le Proviseur lui affirme comprendre son argumentaire ainsi que sa situation personnelle et redit que la demande sera réitérée l'année prochaine.

2. Monsieur le Directeur de l'Agence, dans une lettre aux personnels enseignants, félicite notre engagement et notre adaptabilité dans cette situation imprévue.

Désormais et pour la rentrée, nous avons le temps de prévoir et de préparer les conditions de la réussite. Le directeur nous indique d'ailleurs « qu'un travail d'évaluation des acquis et de consolidation » devra être mis en œuvre. Comment ce travail est-il anticipé : à la place de cours de l'emploi du temps classique ou en plus ?

La question nous engage à être vigilants sur les points suivants :

- Si le moment accordé aux diagnostics et à la remédiation est pris sur le temps scolaire usuel, cela aura pour conséquences :
 - une prise de retard dans la nouvelle programmation.
 - une démobilisation des élèves qui se sont pleinement investis dans la continuité pédagogique.
- Si ce moment est opéré en dehors de l'emploi du temps classique de la classe, nous nous interrogeons sur :
 - la nécessité de moyens supplémentaires pour les évaluations et les remédiations.
 - les modalités de leur application par les enseignants ? HSE, volontariats, désignés...
 - le choix des élèves bénéficiant de la consolidation. Seront-ils désignés par les enseignants, par les familles, où s'agira-t-il d'un volontariat ?

Réponse apportée au point 2 de l'ordre du jour

3. Nous aurions souhaité être au courant et dans une plus grande transparence, des procédures de départs anticipés. Certains ont obtenu de la hiérarchie une autorisation écrite de retour en France. Nous demandons donc que l'ensemble des personnels puissent également en bénéficier.

Le proviseur rappelle les termes de son message du 17 mars où il informait les personnels des éléments transmis par l'Agence aux chefs d'établissement. Il cite le passage suivant « ... les collègues détachés présents sur place ne peuvent quitter le pays et doivent en cas de situation très particulière, revenir vers vous afin de préciser les raisons d'une éventuelle demande de retour en France. ...Il est vivement recommandé aux personnels recrutés locaux des établissements en gestion directe d'observer la règle ci-dessus. »

Il indique que quelques personnels ont fait cette demande exceptionnelle avec, à l'appui, des justificatifs de type certificat médical et qu'il ne revient pas au CE de débattre de cette question. Il s'agit de retour pour motifs impérieux ce qui rend irréalisable la demande d'en faire bénéficier l'ensemble des personnels.

Monsieur Robert, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, précise que le courrier du Directeur de l'Agence exprime clairement la nécessité d'être présent pour la rentrée du 01 septembre et que le traitement peut apparaître inéquitable au regard de ceux qui ont obtenu l'autorisation de quitter le territoire.

Le proviseur redit que la règle est ainsi établie et qu'il n'appartient pas au CE de juger de cette question.

4. A plusieurs reprises vous avez loué l'engagement des personnels et nous vous en remercions. Nous souhaitons rappeler que chacun a pris en charge la continuité pédagogique avec son matériel informatique, certains ayant même dû se rééquiper pour l'occasion. Pour la prochaine rentrée, il nous paraît important que l'outil informatique soit opérationnel et en phase avec les attentes fortes des différents protocoles annoncés. Il nous semble donc opportun d'anticiper cet aspect et d'apporter une réponse concrète et pérenne aux défis informatiques qui se posent. Qu'est-il prévu à cet effet ?

Le lycée consacre d'importants moyens pour assurer le développement et la pérennité du numérique : financement matériel, emploi de technicien et indemnité pour mission particulière pour le référent numérique.

Pour la rentrée, le recrutement d'un TEN est pour l'instant infructueux. Le poste est republié sur le site en vue d'une procédure de recrutement début septembre.

En attendant, il est déjà fait appel à une société extérieure qui détache un technicien dans nos locaux pour assurer les opérations de fin d'année et celle de rentrée afin que, comme dit dans la question, l'outil informatique soit opérationnel.

Au-delà de la question des moyens consacrés, le Proviseur indique que l'engagement humain compte énormément dans la réussite du développement du numérique éducatif et pédagogique dans un établissement scolaire. A ce titre, il souhaite remercier ceux qui se sont investis dans ce domaine et ceux qui s'investiront à l'avenir.

A l'issue de cette séance de questions diverses, Monsieur Mégrelis, Conseiller Consulaire, souhaite ajouter deux questions supplémentaires. L'une concerne l'ouverture d'un second groupe de section internationale russe au vu des effectifs entrant en 6^{ème} ; l'autre concerne les élèves engagés dans des parcours d'excellence et qui nécessiteraient une classe par niveau à horaires aménagés afin d'être libérés chaque jour en début d'après-midi.

A la première question, le Proviseur répond qu'il n'est pas prévu de second groupe en SIR pour la rentrée prochaine. Les moyens humains et financiers de l'établissement et la complexité de l'emploi du temps ne le permettent pas. Il précise toutefois que le groupe a été porté à 27 au lieu de 24 pour faire face au nombre de demandes.

A la seconde question, le Proviseur répond que si humainement il comprend parfaitement la demande, un tel dispositif n'est pas compatible avec l'amplitude horaire d'une semaine de classe dans un établissement homologué respectant les programmes et horaires officiels. Il ajoute que, là encore, la complexité des emplois du temps du LFM, liée à l'offre généreuse de formation, ne permet pas d'envisager sereinement un tel dispositif.

Monsieur Mégrelis prend acte de la réponse du Proviseur mais regrette que le système scolaire français ne permette pas cette souplesse.

Avant que la séance soit levée, Monsieur Koriche, Attaché de Coopération Educative, souhaite informer les membres du CE d'une allocution enregistrée par Monsieur l'Ambassadeur à l'attention des néo-bacheliers qui n'ont pas pu être invités à l'Ambassade cette année.

Le Proviseur le remercie pour cette communication et remercie l'Ambassadeur pour cette attention.

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire-adjointe de séance,

Mme REY
Conseillère Principale d'Education



Le 7 juillet 2020

Visa du président du Conseil,

Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée

